

COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 25 juin 2019
à Aubord

Séance du 25 juin 2019

Date de convocation : 12 juin 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 27

Membres votants présents : 18 titulaires / 7 suppléant

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 14

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (M. Marc FOUCON à M. Jean Baptiste ESTEVE absent)

Nombre total de voix : 31

Le quorum est atteint : 27/44 présents

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aubord.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, Christine ROUVIERE, Arlette FOURNIER, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Jean François LAURENT, Thierry AGNEL, Véronique MARTIN, Pierre MARTINEZ, Alain THERON, Pierre GAFFARD-LAMBON, Cécile MARQUIER, François GRANIER,

Procuration : Mme Annick CHOPARD à Mme Marie José DOUTRES, M. Joël TENA à M. Alain REBOUL, M. Jacky REY à M. Daniel JULIEN, M. Gérard DUPLAN, à M. Jean François SERRANO, M. Philippe GRAS à M. Thierry AGNEL, M. Marc FOUCON à M. Jean François LAURENT, M. André SAUZEDE, Mme Véronique MARTIN, M. Laurent PELISSIER à Mme Arlette FOURNIER, M. Claude BERNARD à Mme Marie Christine ROUVIERE, M. Robert CRAUSTE à M. Olivier PENIN, M. Jean Michel ANDRIUZZI à M. Yvan COUDERC, M. Pierre MAUMEJEAN à Mme Marielle NEPOTY, Mme Marie José PELLET à M. Jean François GRANIER

Suppléants avec voix délibérative : Marielle NEPOTY, Alain REBOUL, Marie José DOUTRES, Jean François SERRANO, Daniel JULIEN, Ivan COUDERC,

Suppléants sans voix délibérative : Marie PASQUET, Didier LEBOIS, Michel FEBRER,

Présence de (Pays de Lunel) : Richard PITAVAL, Henry SARRAZIN

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Laurent PELISSIER, Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Jean Claude CAMPOS, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Arnaud FOUREL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Olivier PETRONIO, Bernadette MAUMEJEAN, Lise BRUNEL, Elisabeth MICHALSKI, Bruno PASCAL, Marc JOLIVET, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Philippe GRAS, Gérard DUPLAN, Freddy CERDA, René BALANA, Marc FOUCON, Magali PRADEILLE, Agnès NECTOUX, Valérie COSTE, Françoise ARRAZAT, Isabelle DEBRIE, Elisabeth BELIERE, Roger VIGNE, Pascal MAILLARD, André SAUZEDE, Jean Pierre BONDOR, Jean Michel ANDRIUZZI, Marie José PELLET, Danielle DUMAS GUILLOUX, Bernard SCLUDA, Marc LARROQUE, Jean Michel TEULADE, Sylvain RENNEN, Guillaume HUGUES, Sonia AUBRY, Bernadette POHER,

Administration :

Maxime CHARLIER Directeur du PETR Vidourle Camargue, Marie GALAND, Chargée de mission contractualisation/Animatrice FEAMP, Catherine BAZILE Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

M. le Président Pierre Martinez accueille le comité syndical et remercie les délégués présents pour ce Comité syndical.

Quorum : Le quorum étant vérifié (27/44), la séance peut commencer.

Il est fait lecture des procurations reçues.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Validation du compte-rendu du 3 avril 2019
3. Modification des statuts du PETR (changement d'adresse)
4. Modification des remboursements des frais de transport et de déplacements
5. Modification de la régie d'avance du PETR
6. Proposition pour porter un projet de coopération avec la Tunisie dans le cadre des fonds européens LEADER et DLAL FEAMP
7. Questions diverses, points d'information :
 - o Avancée sur la contractualisation Etat-Région 2019

La séance peut donc débiter.

M. Martinez excuse M. Estève qui devait présenter plusieurs rapports mais n'a pas pu être disponible.

M Martinez les présentera lui-même.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Daniel Julien accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

2. Validation du compte-rendu du 03/04/2019

Présenté par M. Martinez.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

3. Modification des statuts du PETR (changement d'adresse)

Présenté par M. Martinez.

Il s'agit, après la délibération n°2019-06-356 du 3 avril 2019 approuvant le changement du siège du PETR, et que les 4 communautés de communes aient délibéré, de valider la modification de l'article 2 des statuts du PETR (siège) et prendre acte du changement d'adresse au 83 rue Pierre Aubanel à Aimargues.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

4. Modification des remboursements des frais de transport et de déplacements

Présenté par M. Martinez.

Le Décret n°2019-139 du 26 février 2019 est venu modifier le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Les arrêtés du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006, prévoient les nouveaux montants qui concernent la revalorisation des frais de mission, des indemnités kilométriques et d'hébergement à compter du 1er mars 2019.

Résultat du vote :

Vote pour : 31
Abstention : 0
Vote contre : 0

5. Modification de la régie d'avance du PETR

Présenté par M. Martinez.

Pour répondre au mieux aux nouveaux besoins et à l'utilisation de la régie, il est proposé de modifier l'arrêté de création en modifiant les articles suivants :

Article 3 : Dépenses autorisées :

Sont autorisées, les dépenses suivantes :

- Dépenses de matériel et de fonctionnement non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée et plafonnée à 500 € TTC;
- Les avances sur frais de mission et de stage ou remboursement sur présentation des justifications des frais de mission et de stage en l'absence d'avances;
- Les frais de déplacement.

Article 4 : Mode de règlement :

Les dépenses figurant à l'article 3 sont payables en numéraire ou par carte bancaire internationale (visa), par chèque ou par virement.

Article 5 : Evolution du seuil maximal d'encaisse de la régie d'avance :

Le montant de l'avance de la régie d'avance est porté de 500 € à 1 100 €.

Il est nécessaire d'ajouter un article supplémentaire à l'arrêté de création de la régie pour l'ouverture d'un compte courant permettant l'émission d'une carte bancaire.

Nouvel article :

Article 8 : Ouverture d'un compte courant :

Il est ouvert un compte de dépôt de fonds au Trésor (DDFIP du Gard) au nom du régisseur ès qualité.

Les modifications ont reçu un avis favorable de conformité de la part du trésorier payeur départemental le 12 juin 2019.

Résultat du vote :

Vote pour : 31
Abstention : 0
Vote contre : 0

6. Proposition pour porter un projet de coopération avec la Tunisie dans le cadre des fonds européens LEADER et DLAL FEAMP

Présenté par M. Martinez.

Il est fait rappel de l'obligation de coopération dans les programmes européens.

M. Martinez demande à M. Charlier de présenter la démarche.

Dans le cadre des fonds européens et de son expérience en territoire organisé, le PETR est sollicité par le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes pour amener son expertise auprès du ministère de l'Agriculture tunisien.

Une délégation tunisienne a été reçue en avril 2019 pour travailler l'intérêt d'un tel partenariat et s'orienter vers :

Un échange d'expériences, de solutions, de techniques et savoir-faire sur des problématiques communes entre territoires méditerranéens du Nord et du Sud.

Cette coopération thématique, qui sera à cheval entre la gouvernance locale, l'économie et la recherche scientifique, permettra de développer des actions au profit des acteurs locaux tunisiens, occitans et espagnols et instaurera des liens durables entre les territoires concernés.

9 territoires sont identifiés (3 français, 3 espagnols et 3 tunisiens).

Après l'échange avec la délégation tunisienne, une mission exploratoire partira en Tunisie en septembre pour évaluer les attentes et les possibilités de chacun des partenaires. Le bilan permettra de prendre une décision sur la faisabilité de ce projet de coopération et les demandes de financements.

M. Martinez insiste sur la partie mise en œuvre des politiques publiques et de développement local.

Les élus et partenaires seront associés si le projet se poursuit.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

7. Questions diverses, points d'information :

Avancée sur la contractualisation Etat-Région 2019

M. Martinez demande à M. Charlier et Mme Galand de présenter le point sur les contrats et les dossiers retenus.

1. Retour sur les candidatures Bourg-centres

→ 13 pré candidatures ont été déposées :

Aigues-Mortes, Beauvoisin, Boisseron, Calvisson, Codognan, Le Grau du Roi, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint-Christol, Saint-Just, Vauvert, Vergèze

→ 3 ne déposeront pas de candidatures :

Boisseron, Codognan, Marsillargues

→ 2 contrats seront signés à la CP du 19/07 :

Calvisson, Lunel

→ 8 contrats suite à la CP du 11/10/19 :

Aigues-Mortes, Beauvoisin, Le Grau du Roi, Lunel-Viel, Entre Vignes, Saint-Just, Vauvert, Vergèze

Les contrats seront signés lors des deux prochaines commissions permanentes de la Région

2. Point d'étape sur le Contrat territorial (Région)

Contrat signé dans les 15 jours à venir

Enjeu 1 Qualité du cadre de vie :

→ Mesure 1. 1. a- Mise en valeur des espaces publics : 7 dossiers

→ Mesure 1. 1. b- Renforcement des bourgs-centres : 3 dossiers

→ Mesure 1. 2. a- Garantir l'accès aux bâtiments publics : 5 dossiers

→ Mesure 1. 2. b- Maintien des services de proximité : 5 dossiers

→ Mesure 1. 2. c- Développement des équipements sportifs et annexes : 4 dossiers

Enjeu 2 Mobilité :

→ Mesure 2. 1. a- PEM, covoiturage et interconnexions : 1 dossier

Enjeu 3 Développement d'une économie attractive :

→ Mesure 3. 1. a- Rénovation et valorisation des patrimoines : 4 dossiers

→ Mesure 3. 1. b- Création et développement d'aménagements touristiques : 0

Enjeu 4 Adaptation et atténuation du changement climatique :

→ Mesure 4. 1. a- Favoriser les éco constructions/rénovations et économies d'énergie : 2 dossiers

Enjeu 5 Innovation & Attractivité :

→ Mesure 5. 1. a- Développement des itinérances et mobilités : 1 dossier

→ Mesure 5. 2. a- Développement d'une politique alimentaire locale : 0

Une maquette financière est signée chaque année.

3. Point d'étape sur le Contrat de ruralité (Etat) - 6 axes :

1- Accès aux services publics et marchands et aux soins

→ 8 dossiers déposés, 3 enlevés de la maquette parce que non valorisables dont 2 sont soumis à la validation du SGAR et 1 reporté à 2020

2- Revitalisation des bourgs-centres

→ 7 dossiers déposés, 1 affichage pour valorisation de 2018, 3 dossiers reportés à 2020 car début des travaux trop tardif

3- Attractivité du territoire

→ 3 dossiers déposés, 1 n'apparaîtra pas parce que pas valorisable et 1 reporté à 2020

4- Mobilités locales et accès au territoire

→ 2 dossiers déposés, mais 1 reporté à 2020 et 1 non valorisable

5- Transition écologique et énergétique

→ aucun dossier déposé

6- Cohésion sociale

→ 6 dossiers déposés, 1 affichage pour valorisation de 2018, 1 soumis à la validation du SGAR et 1 reporté à 2020.

Mme Galand insiste sur les retards de la Préfecture. Les dossiers sont encore en phase d'arbitrage. Les informations ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées.

M. Martinez convient de la complexité des dispositifs de contractualisation et en particulier pour les petites communes. Elles sont invitées à se rapprocher du PETR pour une assistance.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

Pour information, M. Martinez et M. Charlier ont participé lundi 24 juin à une émission d'une radio associative sur le développement économique et en particulier les possibilités offertes par le programme LEADER. Il invite également les élus à se faire le relai de ce dispositif auprès des entrepreneurs.

Cependant, certains dossiers ne sont parfois pas retenus en comité de programmation, ce qui entraîne une frustration des porteurs de projet. Des demandes de réexamen des dossiers ont pu être formulées. M. Martinez souligne bien le caractère souverain du comité de programmation LEADER et de son fonctionnement démocratique.

Devant le désappointement de certains porteurs de projets, il veut rassurer en faisant part d'un suivi par le PETR vers d'autres dispositifs.

L'équipe des techniciens du PETR sera prochainement au complet et pourra fonctionner dans de meilleures conditions et dans de nouveaux locaux plus adaptés. Il tient à remercier particulièrement le Maire d' Aimargues, M. Franc, pour sa réactivité à la question du déménagement du PETR et sa proposition d'hébergement.

Pour rappel le prochain comité de suivi du Projet de Territoire se tiendra le 17 juillet à 14h00 à Vinopanorama à Calvisson. Les élus du comité syndical, le conseil de développement et les techniciens sont invités à participer.

En conclusion, M. Martinez invite à prendre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Fait à Vauvert le 26 juin 2019

Le secrétaire de séance
Daniel JULIEN



Le Président
Pierre MARTINEZ

